



PROCÉDURE DE DÉPISTAGE – COVID-19

Dans le but de protéger la clientèle et nos employés, nous demandons à tous de s'engager à respecter les mesures de prévention des risques liés à la COVID-19. C'est pourquoi nous vous demandons de remplir (cocher et signer) le **formulaire d'Engagement à respecter les mesures de prévention des risques liés à la COVID-19** se trouvant dans la section COVID-19 (#4) de la plateforme d'accueil et d'ouverture de dossier d'employé et de le retourner par courriel à votre conseiller en dotation. Vous trouverez les circonstances qui exigent un test de dépistage dans ce formulaire.

Le test de dépistage de la COVID-19 à l'embauche n'est requis que **si vous présentez des symptômes compatibles avec la COVID-19.**

Si tel est le cas, vous devez vous faire dépister le plus rapidement possible suivant l'apparition des symptômes. Pour ce faire, **deux choix s'offrent à vous** :

1. Effectuer le dépistage dans un centre populationnel désigné via la plateforme Clic Santé :

- o www.clicsante.ca ;
- o Choisissez la catégorie *COVID-19* ;
- o Sélectionnez *Dépistage COVID-19 - Clientèle prioritaire* ;
- o Entrez votre code postal et prenez rendez-vous au centre de votre choix ;
- o Vous devrez présenter votre preuve d'emploi au moment du test. Votre lettre de confirmation d'embauche (support papier ou numérique) est suffisante.

Si votre test est positif, voici la procédure à suivre :

- o Acheminez votre résultat à l'adresse courriel suivante : cellule.covid-19.hsj@ssss.gouv.qc.ca ;
- o Complétez un formulaire d'admissibilité pour le dépistage de la COVID-19 à l'adresse suivante : <https://www.chusj.org/depistage-COVID-19/home.aspx>.
- o Vous n'aurez pas à effectuer un second dépistage. Ce formulaire servira à assurer votre suivi par nos équipes.

OU

2. Effectuer le test de dépistage au CHU Sainte-Justine avant votre entrée en fonction :

- o Complétez le questionnaire d'admissibilité à l'adresse suivante : <https://www.chusj.org/depistage-COVID-19/home.aspx>.
- o Sélectionnez *Un travailleur, un médecin, un chercheur ou un étudiant du CHU Sainte-Justine* ;
- o À la question « type de dépistage », sélectionnez *Dépistage pré-embauche* ;
- o À la question « numéro d'employé », inscrivez *Nouvel employé* ;
- o N'oubliez pas de spécifier que vous avez testé positif à un test rapide et/ou la liste de vos symptômes compatibles avec la COVID-19 ;
- o Vous recevrez un courriel de confirmation comprenant les consignes pour le dépistage ;
- o Vous devrez présenter votre preuve d'emploi au moment du test. Votre lettre de confirmation d'embauche (support papier ou numérique) est suffisante.